# FICHE DESCRIPTIVE DE POSTE

**CHEF DE SERVICE ENFANCE FAMILLE (H/F)**

(poste de catégorie A de la filière administrative ou sociale – cadre d’emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs)

**CONTEXTE DEPARTEMENTAL**

8ème département de France (1 472 000 habitants, 890 communes, 1,868 milliard d’euros de budget), le Conseil départemental du Pas-de-Calais s’appuie sur l’engagement et la compétence, au quotidien, de 5 484 agents départementaux et 1 834 assistants familiaux. Ces effectifs représentent une masse salariale de 322,1 millions d’euros pour la collectivité.

**MISSION DU SERVICE**

Le Service Enfance Famille (SEF) est une composante de la Maison du Département Solidarité (MDS). Ce service a pour mission principale la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection en faveur des mineurs, jeunes majeurs et leur famille. Ces mesures, impulsées par la Direction de l’Enfance et de la Famille (DEF), s’exercent en lien avec le secteur de l’Aide Sociale à l’Enfance (ASE).

Le SEF exerce les missions suivantes :

En prévention :

* l’accompagnement renforcé et intensif des familles avec enfants de moins de 3 ans, ou par dérogation, de moins de 6 ans ;
* la mise en œuvre des mesures d’action éducative sur son territoire ;
* la promotion d'actions collectives en faveur des enfants et des familles dans le cadre du soutien à la parentalité.

En protection :

* l’accompagnement des enfants et de leur famille, accueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance, sur décision judiciaire ou administrative;
* la promotion d'actions collectives en faveur des enfants et des familles.

**MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE**

Le chef du service enfance famille est placé sous l'autorité du Responsable Territorial Solidarités (RTS) auprès duquel il rend compte de son action.

Il fait partie de l’équipe d’encadrement et à ce titre est membre du comité de site.

Il exerce son activité en coordination avec l’ensemble des professionnels du site et des services territorialisés. Il encadre une équipe de référents en prévention et protection.

Conformément au référentiel de l’Action Sociale de Proximité (ASP), et dans le respect du cadre légal et des orientations départementales du pacte des solidarités, le chef local met en œuvre les missions du service enfance famille sur le site, en cohérence avec les autres services locaux et territoriaux de la MDS, en lien avec les partenaires.

Dans ce cadre, il assure les activités suivantes :

## Management

* il assure l’encadrement technique et hiérarchique des agents de son équipe dans le respect des principes éthiques et déontologiques ;
* il est garant de la mise en œuvre des procédures départementales sur le volet du schéma enfance famille et de leur déclinaison opérationnelle à l’échelle du site ;
* il anticipe, planifie et coordonne l’activité du service et en garantit la continuité ;
* il impulse et développe le travail en transversalité avec l’ensemble des services de la MDS ;
* il organise et garantit la circulation de l’information au sein du service ;
* il procède à l’évaluation des agents de son équipe et accompagne le développement de leurs compétences.

## Pilotage des situations individuelles

* il pilote le dispositif d’accompagnement « prévention » dans le cadre des mesures d’actions éducatives à domicile 0 à 3 ans (assurées par l’équipe de prévention territoriale) ;
* il organise l’accompagnement des enfants accueillis à l’aide sociale à l’enfance et de leur famille dans le respect de l’approche globale ;
* il recense les besoins locaux et participe à l'adaptation de l'offre d’accueil familial et en établissement, en lien avec le RTS, le responsable de secteur de l’aide sociale à l’enfance, le Chef Local de l’Accueil Familial (CLAF) et la DEF ;
* il pilote et organise la mise en place du projet pour l’enfant ;
* il est garant de la qualité des accompagnements et des échéances ;
* il valide des écrits relatifs aux mesures mises en œuvre par le service.

## Pilotage et développement de l’activité

* il rend compte de façon régulière à son supérieur hiérarchique de son activité et des problématiques rencontrées ;
* il travaille en réseau et en partenariat ;
* il pilote et analyse l’activité de son service et formule des propositions en matière de prévention et de protection ;
* il est force de proposition en tant qu’expert technique en matière d’aide sociale à l’enfance ;
* il s’assure de l’équilibre des charges de travail des agents de son service.

## Participation aux Instances :

* il est membre du comité de direction élargi ;
* il est membre du comité de site ;
* il est membre du collège métier ;
* il peut être amené à participer à des instances de réflexion liées à la déclinaison opérationnelle des stratégies départementales et territoriales ;
* il est membre des instances enfance famille et accompagnement global mis en place dans le cadre du référentiel action sociale de proximité.

## Il peut également être amené à :

* assurer le remplacement d’autres chefs de service ;
* représenter le Département à la demande du directeur de MDS ou du RTS ;
* recevoir, au-delà des missions habituelles de chef SEF, des délégations spécifiques dans le cadre d’un projet ou d’une politique publique particulière (formalisées par une lettre de mission).

**Ce poste comme tous les postes de la collectivité s’inscrit à la fois dans le parcours professionnel de l’agent et dans une organisation des services définie par le Département et susceptible d’évoluer en fonction des besoins.**

## Savoirs :

**COMPETENCES REQUISES**

* + formation initiale de travailleur social ;
  + formation supérieure en travail social appréciée ;
  + formation en management, en gestion de projets appréciée ;
  + maîtrise de la législation encadrant les missions de l’action sociale et de l’aide à l’enfance.

## Savoir-faire :

* + expérience managériale en protection de l’enfance souhaitée ;
  + maîtrise de la conduite de projet ;
  + maîtrise des outils de pilotage ;
  + maîtrise de l’outil informatique (word, excel, outlook) ;
  + maîtrise du développement de projet.

## Savoir-être :

* + organisation, méthode ;
  + capacité de travail en équipe ;
  + être force de proposition, esprit d’initiative ;
  + sens de la négociation et de la décision ;
  + capacité d’écoute et de communication ;
  + capacité d’adaptation ;
  + autonomie et rigueur.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

* + **Rattachement hiérarchique** : au responsable territorial solidarités ;
  + **Déplacements fréquents** sur le territoire de la MDS mais aussi sur l’ensemble du département avec son véhicule personnel ou un véhicule de pool (permis B exigé et véhicule obligatoire) ;
  + **Temps de travail** : temps complet souhaité ;
  + **Télétravail** : en fonction des nécessités de service

***Conformément au principe d’égalité d’accès à l’emploi public, cet emploi est ouvert, à compétences égales, à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires (loi du 26/01/84 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et décret régissant le cadre d’emplois correspondant). Les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par la voie contractuelle.***